

Courrier Arrivées  
21 OCT. 2017  
Mairie PONT-SCORFF

MONSIEUR PIERRIK NEVANNEN  
MAIRIE  
4 PLACE DE LA MAISON DES PRINCES  
CS 84003  
56620 PONT-SCORFF

Lorient, le 19 OCT. 2017

Monsieur le Maire,

Conformément au code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de plan local d'urbanisme arrêté une deuxième fois par votre conseil municipal du 30 juin dernier.

Dans ce document, qui n'a pas subi de modification par rapport à la version arrêtée en juillet 2016, nous avons noté avec intérêt que vous aviez ménagé l'avenir en réservant près de 5 hectares sur le secteur de Mondésir pour faciliter l'accueil d'entreprises artisanales et industrielles. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan souscrit à cette orientation qui contribuera au développement économique de votre territoire et à son animation.

Une remarque néanmoins pour vous signaler que dans votre règlement, il serait utile de limiter, en zonages Ui et 1AUi, la surface de plancher de la loge de gardiennage à 35 m<sup>2</sup>, norme habituellement retenue sur l'ensemble du département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation de Lorient



Thierry MAHO

MAIRIE de PONT-SCORFF COURRIER BORDEREAU DE DIFFUSION	
MAIRE	X
D.G.S.	X
Mme POTHIER	
Mr AULNETTE	
Mme GUEHO	
Mr ARDEVEN	
Mme LE NORCY	
Mr MOËLLO	
Mr LORIENT	
Comptabilité/RH	
Urbanisme	
Services Techniques	
Affichage	
Dossier	X